



Communiqué de presse – Mercredi 27 avril 2016

4^{ème} et dernière conférence environnementale du quinquennat : Bilan de mandat, promesses... La LPO attend des actes !

Trois jours après la signature de l'accord sur le climat à New York par 175 pays, la 4^{ème} et dernière conférence environnementale du quinquennat de F. Hollande s'est achevée après deux jours de débats, dans un contexte de fortes interrogations, tant sur le processus, le contenu que certains des résultats.

Promesse de campagne de François Hollande de « faire de la France la nation de l'excellence environnementale » la conférence environnementale, rendez-vous annuel, a été instituée en 2012 pour fixer une feuille de route environnementale annuelle du gouvernement. Cette année encore, près de 500 personnes étaient rassemblées autour des grands enjeux écologiques et sanitaires (associations, syndicats, entreprises, élus). Force est de constater que la mobilisation des nombreux ministres a permis aux associations de se faire entendre directement.

Dans un premier temps, la LPO a malheureusement dû, comme d'autres associations, regretter que les textes préalablement élaborés par les groupes de travail préparatoires aient été profondément remaniés, pour aboutir à des propositions de mesures ne reflétant que très peu les vœux des acteurs de la société civile, et même souvent déjà inscrites dans des lois, règlements, ou déjà décidées. De la proposition d'action de détail aux grandes généralités, l'ensemble des quatre mesures traitées dans chaque table ronde donnait une impression de manque de cohérence, confirmé par certains débats.

A l'heure de l'examen par le Parlement du projet de loi sur la biodiversité, la LPO a dû constater que l'intervention du Président de la République comme du reste la majorité des débats auront essentiellement porté sur les enjeux énergétiques, santé et climat au détriment de la biodiversité.

La LPO a néanmoins soutenu les intérêts de la biodiversité dans les trois tables rondes, notamment :

1. **Table ronde 1 « Appliquer l'agenda des solutions pour la croissance verte »**

→ Accords sur l'urgence d'un accord en faveur de la compensation des GES du transport aériens et maritimes

→ Mise en place en France d'un prix plancher pour la tonne carbone (56 euros/t d'ici 2020 puis 100 euros/t en 2030)

2. **Table ronde 2 « Impliquer les citoyens, les territoires et l'État dans la transition écologique »**

→ Nécessité d'ouvrir le PGO (Partenariat pour un gouvernement ouvert) à la biodiversité en complément de la proposition initiale faite sur le climat.

→ Demande de mise à disposition en format ouvert des données publiques dont notamment l'Ademe, le Cerema, Soes, AFB, etc, pour mieux documenter les débats publics. Elargir la fourniture de données publiques à d'autres secteurs au-delà des seuls cités.

→ Animer un travail permettant de déterminer les critères qui font d'un projet « numérique » un projet durable ou de responsabilité sociétale.

→ Dépasser les seuls jardins scolaires et les ruchers dans le bilan actuel des territoires à énergie positive en déployant concrètement les deux promesses suivantes de Mme Ségolène Royal « *prévoir obligatoirement un volet sur les politiques de biodiversité dans les territoires et l'Atlas communal de la biodiversité doit être généralisé dans tous ces Territoires à énergie positive pour la croissance verte.* »

→ Faire un véritable bilan partagé des TEP-CV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) pour vérifier l'encouragement de nouvelles pratiques en phase avec les objectifs, en précisant les critères actuels d'allocation des fonds publics ; ouvrir les données des TEPCV actuellement sans mot clé, ni



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

statistiques et en pdf ; préciser la réalité des allocations financières sur les différentes enveloppes annoncées dont 850 millions d'euros et une prochaine à venir.

→ Intégrer au Plan national d'adaptation climatique (PNACC) la préservation des continuités écologiques et l'adaptation des espaces protégés à terme, de même que le partage des ressources naturelles, et prévoir une articulation régionale du PNACC.

→ Insérer la participation des acteurs représentant les enjeux environnementaux dans les conférences sociales, par réciprocité à la présence de leurs participants dans les conférences environnementales

→ Organiser la reconnaissance des métiers dispersés de la biodiversité, organiser la prise en compte de compétences biodiversité dans l'exercice d'autres métiers qui doivent en intégrer les besoins et les solutions.

→ Dépasser les seules 6 aires marines éducatives prévues, notamment avec d'autres projets pédagogiques autour des espaces protégés terrestres, avec une ambition à la hauteur du travail que mènent nos associations depuis des années.

→ Concevoir l'action de l'administration exemplaire en intégrant tous les enjeux environnementaux dont ceux de la biodiversité. Rendre publics les plans en la matière.

→ Rendre publique l'évaluation du patrimoine naturel de l'Etat.

3. Table ronde 3 « Préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous »

→ La réintroduction de la relance de la stratégie de création des aires naturelles protégées ;

→ L'engagement de la Ministre Ségolène Royal à maintenir dans le projet de loi biodiversité l'objectif d'interdiction des néonicotinoïdes à l'horizon 2018.

→ Nécessité de revisiter l'ambition des mesures proposées en termes d'adaptation du littoral au changement climatique et la réaffirmation de la nécessité de prévoir les espaces nécessaires à la relocalisation en recul des milieux naturels remarquables, dont les réserves naturelles, voués disparaître du fait de l'érosion ou de la submersion marine.

Pour Allain Bougrain Dubourg, « *Nous ne sommes pas en colère mais fatigués : en matière de biodiversité les déclarations sans suite nous accablent ! La France avance sur le réchauffement climatique, soit. Mais pour la biodiversité ? En France, on ne stoppe pas seulement l'érosion de la biodiversité, on part à sa reconquête. Mais avec quels moyens ?* ».

A un an de la nouvelle élection présidentielle, il apparaît urgent de reconcevoir la gouvernance environnementale. Le dialogue environnemental s'essouffle alors même que les enjeux sont de plus en plus pressants, ne laissons pas la mobilisation et l'enthousiasme retomber, nous n'avons plus le temps !

Plus d'informations

Contacts presse

Allain Bougrain Dubourg / Président LPO France / 06 11 15 18 18